

**Intervention du Luxembourg  
à la  
61<sup>e</sup> Session du Sous-Comité juridique du CUPEEA  
Vienne, du 28 mars au 8 avril 2022**

Point 9: « **Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace** »

Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

La coopération internationale et régionale servant à assurer une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique aide à partager avec un large éventail d'acteurs, publics et privés, les bienfaits liés à l'utilisation des applications spatiales, ainsi qu'à intensifier et à diversifier les programmes spatiaux nationaux. Les cadres politiques et réglementaires aux niveaux national, régional et international revêtent une importance capitale. Ils donnent aux États, en particulier aux pays en développement, les bases nécessaires pour atteindre les objectifs de développement. La coopération internationale aide à neutraliser les obstacles qui entravent le développement durable. Nous devons sans cesse œuvrer au renforcement des liens qui existent entre le droit international de l'espace et le cadre juridique national.

L'Assemblée générale de l'ONU estime de manière générale que tous les États, notamment ceux qui sont particulièrement avancés dans le domaine spatial, doivent s'employer activement à promouvoir et renforcer la coopération internationale touchant l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Par ailleurs, le succès de la mise en œuvre et de l'application du cadre juridique international régissant les activités spatiales dépend de la compréhension et de l'acceptation de ce cadre par les responsables et les décideurs dans tous les pays. L'élaboration de cadres juridiques et de politiques spatiales efficaces, en particulier dans les pays en développement, suppose l'existence de possibilités adéquates de formation au droit de l'espace et aux politiques de l'espace pour leurs agences spatiales et pour leurs décideurs.

A cette fin, le CUPEEA doit continuer à examiner régulièrement la question du partage des connaissances et du développement des capacités en matière de droit spatial. Le Bureau des Affaires Spatiales est très impliqué dans ce domaine, notamment sous l'impulsion de sa Directrice Mme Di Pippo, dont nous saluons l'excellent travail au cours de son mandat. Le Bureau appuie ou organise des ateliers, des conférences ou des missions techniques pour aider à développer les

compétences en matière de droit spatial dans les pays encore moins avancés dans le domaine spatial.

Le Luxembourg est un pays qui assume ses responsabilités et qui met l'accent - dans ses politiques économiques, étrangères et de coopération au développement - sur l'appui à la durabilité de ces politiques. Notre pays finance de nombreux projets dans des pays en voie de développement, destinés à y développer connaissances et capacités. Il en est de même dans le domaine de la politique spatiale.

Ainsi, au sujet de la coopération internationale, du renforcement des capacités et de la sensibilisation, le projet du Bureau des affaires spatiales intitulé "**Le droit de l'espace pour les nouveaux acteurs de l'espace** » a été lancé en 2019, en partenariat avec le Luxembourg. Son but est de favoriser des activités spatiales nationales responsables via un échange de bonnes pratiques avec des pays intéressés. Ainsi, une mission consultative technique a eu lieu en 2020, à laquelle ont participé 13 pays africains. Le gouvernement et l'Agence spatiale luxembourgeoise ont notamment présenté le cadre juridique national luxembourgeois pour les activités spatiales lors d'une mission technique au Chili qui a eu lieu en 2020 et 2021 et lors d'une mission technique au Rwanda en janvier 2022. Par ailleurs, deux modules de cours en ligne sur le droit de l'espace (en anglais et en français) ont été produits avec le soutien de l'Université du Luxembourg.

Le Luxembourg organise également les conférences internationales « **Semaines des ressources spatiales** ». L'édition de mai 2022 sera consacrée à l'utilisation durable des ressources spatiales et à des sujets connexes tels que le cadre réglementaire, le financement et les modèles commerciaux, la vision des entreprises terrestres et les dernières réalisations en matière de recherche et développement. L'événement offre une plateforme de discussion entre le monde universitaire, les acteurs publics et privés et la société civile.

Je vous remercie.